

Le sept septembre deux mille vingt-et-un à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHAUVÉ s'est réuni en session ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre MARTIN, Maire.

Conseillers en exercice = 23 Conseillers présents = 15 Pouvoirs = 4 Votants = 19

Présents : Marc ANÉZO, Maud SAVINA, Christophe BITAUDEAU, Sonia DARBOIS, Marie-Claude DESQUESNE, Marie-Claude DURAND, Romain LEBLANC, Pierre MARTIN, Karine MICHAUD, Jean-Michel PAILLOU, Josiane PRUNIER, Jean-Marie AVRIL, Emmanuelle LECOQ DUCHENE, Hubert ROCHER, André ROUAUD

Absents : Bruno AUGÉ – pas de pouvoir, Christophe RILLET – pas de pouvoir, Noémie LECLESVE – pas de pouvoir, Dominique RENAUD – pas de pouvoir, Nathanaël BATTALIS – pouvoir à Christophe BITAUDEAU, Sandrine LE GUENNEC – Pouvoir à Sonia DARBOIS, Brigitte LECOQ – pouvoir à Hubert ROCHER, Paul-Gaël SIMON - pouvoir à Jean Michel PAILLOU

M. Jean-Marie AVRIL est nommé secrétaire de séance.

2021_09_D_10 DENOMINATION VOIE COMMUNALE

VU le code général des collectivités territoriales ;

CONSIDERANT la nécessité d'attribuer une nouvelle dénomination de cette voie pour des raisons de repérage au sein de la commune, tant pour les habitants que pour les services publics (gendarmerie, pompiers, la Poste...),

CONSIDERANT la validation par la commission urbanisme du 02 septembre 2021 de la dénomination de l'impasse des Oliviers

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition ci-dessous :

- Dénomination *Impasse des Oliviers*

La commune se chargera de transmettre cette nouvelle dénomination et numérotation aux services administratifs (cadastre, impôts, poste, gendarmerie, pompiers etc.)

Au vu des éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la dénomination « Impasse des Oliviers »
- AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire

	Voix
Pour	19
Contre	0
Abstention	0

Pour copie conforme,
Le Maire

Pierre MARTIN



P